

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 470.

SAMEDI

24 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 22 septembre.

CHAMBRE DU SÉNAT.

Séance du 21 septembre.

(Présidence de M. le baron de Stassart.)

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

L'admission de M. Thorn est prononcée.

M. d'Ansenbourg fait le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les remplaçans de 1826. La commission a été d'avis qu'il fallait supprimer dans l'article 1^{er} les mots *contractés sous les drapeaux*, parce que les remplaçans auraient pu contracter des infirmités depuis l'arrêté du régent. La commission a également pensé qu'il fallait une disposition pour les remplaçans qui auraient pu être retenus dans l'armée hollandaise.

On passe à la discussion. Après quelques observations de M. Beytz, l'article 1^{er} est adopté avec la suppression proposée. Les articles 2, 3, 4 et 5 le sont également à l'unanimité.

M. de Moereghem propose d'ajouter à l'art. 5 : Il en est de même de ceux dont les publications de mariage auront été affichées avant le 21 du présent mois.

Plusieurs amendemens à cette proposition sont rejetés; elle est adoptée avec l'amendement suivant de M. d'Ansenbourg : Seront aussi exemptés ceux dont les publications auront été affichées avant le 21 du présent mois, pourvu toutefois que le mariage s'en suive dans le délai de 30 jours à dater de la première publication.

Un article additionnel qui devient l'article 6 est adopté dans les termes suivans : Les remplacés dont les remplaçans se trouvent encore dans les cadres de l'armée hollandaise sont également libérés et exemptés de rappel.

DU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE.

Parmi les fautes énormes que l'on a commises, il en est une qui n'a pas été signalée, et sur laquelle il importe néanmoins on ne peut plus d'attirer l'attention : c'est la déplorable facilité qui a présidé aux examens d'un certain nombre d'officiers de santé.

Il est pénible de dire que plusieurs d'entre eux se sont éloignés du champ de bataille, faute d'être capables de faire le plus simple pansement. Ce n'est pas assez d'épurer l'armée, il faut épurer également le service de santé. Nous insistons sur cette observation, qui n'a pas besoin de développement, et que nous nous réservons d'ailleurs de reproduire si c'est nécessaire. (Indépendant.)

DÉFENSE DU PAYS.

BULLETIN N° 4.

* * La précédente administration avait poussé à un tel point la négligence, que les gardes civiques du 1^{er} ban avaient dû entrer en campagne sans avoir reçu de l'état autre chose qu'un fusil et un havresac. On ne leur avait donné aucun effet d'habillement. Aussi au bout de quelques jours de campagne, vit-on des gardes qui, faute de linge, de chaussure ou de vêtemens, se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur service, et cet état de dénuement où on les laissait ne contribua peut-être pas médiocrement par le mécontentement qu'il excita parmi eux, à relâcher les liens de la discipline. Aujourd'hui, au contraire, les gardes civiques reçoivent, au moment de leur mobilisation, le même équipement que la troupe de ligne. Des mesures ont été également prises pour hâter autant que possible leurs progrès dans l'instruction militaire; à chaque compagnie se trouvera attaché un bon instructeur, et les officiers auront deux leçons de théorie, et les gardes deux exercices par jour.

* * De même que par les travaux exécutés au confluent du Rupel et de l'Escaut, on a voulu mettre le Brabant à l'abri d'un coup de main que les Hollandais pourraient tenter par la route de Boom; on va, dit-on, pourvoir à l'éventualité d'une attaque sur la route de Malines, en mettant le pont de Walhem dans un état de défense respectable.

* * Les mesures les plus sévères sont ordonnées contre les gardes civiques du premier ban qui voudraient se soustraire à la mobilisation.

* * Le brave lieutenant-colonel Delobel vient d'être mis à la tête des escadrons de gendarmerie mobilisés. Le ministre de la guerre ne pouvait faire un meilleur choix pour le commandement de cette troupe d'élite.

* * Les officiers supérieurs français présens à la revue que le roi a passée avant-hier du 2^e chasseurs à cheval, ont témoigné hautement leur satisfaction de la précision des manœuvres de ce régiment.

(Belge.)

Un arrêté royal du 20 de ce mois, déclare que les fonctions de secrétaire communal et de receveur sont incompatibles entre elles.

Les personnes qui, au moment de la publication dudit arrêté, remplissent à la fois ces deux fonctions, seront tenues d'opter, et il sera immédiatement pourvu à la place que leur option laissera vacante.

— S. A. M^{me} la duchesse de Saxe-Cobourg, mère de S. M. le Roi, a passé hier par cette ville, se rendant au palais de Laeken.

— Plusieurs détachemens de gendarmes mobilisés ont traversé cette ville depuis quelques jours; ils se rendent dans les environs de Diest.

— Le 8^e régiment d'infanterie venant de la ligne zélandaise a couché cette nuit à Vilvorde.

— L'artillerie de campagne qui se trouve à Bruxelles part le 24 pour le camp de Diest.

— La garde civique de Liège doit se rendre en garnison à Gand avec l'artillerie de Namur et de Mons.

— Sont arrivés à Bruxelles : M. de Saint-Pair, colonel d'état-major français, attaché au général Grundler; M. le comte de Gardanne, officier d'état-major, français, M. Guyot de la Grange, officier français; venant du quartier-général; M. Devaux, colonel français, venant de Paris.

— On écrit de Gand, le 21 septembre :

« Le 6^e régiment arrive aujourd'hui en ville des frontières.

« M. Page, commandant *ad intérim* du premier ban de la garde civique de cette ville, invite les officiers, sous-officiers et soldats de ce ban, ainsi que le corps de musique, à se rendre en uniforme, demain à dix heures du matin, au Marché au Beurre, pour aller à la rencontre des trois bataillons des gardes civiques de Bruxelles qui doivent arriver ici.

« Les officiers de la garde civique de St-Nicolas ont présenté, dimanche dernier, un sabre d'honneur à leur colonel, M. P. ron, pour sa noble conduite dans les derniers événemens. »

— On écrit d'Anvers, le 21 septembre.

Après trois jours de débats et de plaidoiries, la cour d'assises a prononcé son jugement dans l'affaire des pillages, dévastations, bris de mécaniques, etc., commis à Moll et aux environs en avril dernier. Les nommés F. van Gompel, P. van Hef, H. Cuypers et J. A. Bergmans ont été condamnés à cinq années de réclusion; les autres accusés, au nombre de huit, ont été acquittés. MM. Conard, Delvaux et van Camp ont plaidé pour les prévenus.

— Un déserteur hollandais vient d'être amené en ville à midi.

— Le général Belliard, arrivé ici hier, est reparti le même jour.

— Environ 500 prisonniers hollandais sont arrivés aujourd'hui en cette ville, pour être échangés suivant les stipulations convenues par les protocoles.

— Des renseignemens que nous recevons encore aujourd'hui sur les pertes que les Hollandais ont éprouvées dans les combats qui ont eu lieu dans le Limbourg, viennent à l'appui de ce que nous disions, il y a quelques jours, que nos ennemis avaient eu tués et blessés beaucoup plus de monde qu'ils n'annonçaient dans leurs journaux. Ils ont employé toute la nuit du 7 au 8 août à enlever leurs morts du côté de Kermt. Les gens du pays en évaluent le nombre à plusieurs centaines. Et cela se conçoit par l'ardeur et l'acharnement que les Belges mettaient dans l'attaque. Ne calculant pas si leurs ennemis étaient plus nombreux, ils étaient toujours les premiers à commencer le combat. C'est ainsi qu'une poignée de nos braves a enlevé le cimetière de Kermt, derrière les murs duquel un fort détachement hollandais s'était retranché. (Cour. de la Meuse.)

— On écrit de Lille, 21 septembre :

Une dépêche télégraphique, arrivée en cette ville, datée de Paris le 20 septembre à midi, porte ce qui suit : « Les agitations des jours précédens ont complètement cessé; Paris est tranquille : les explications données à la chambre par le ministre des affaires étrangères ont produit une impression profonde. »

Depuis quelques jours une activité plus grande se fait remarquer dans les transactions commerciales. Des demandes considérables en coton surtout en toile sont arrivées dans notre place. Les articles de Roubaix ont aussi repris faveur et dans cette dernière ville, plusieurs filateurs qui avaient suspendu leurs travaux ont remonté.

— Un journal de Bruxelles annonce que le chef des tirailleurs de la Meuse, Lecharlier, a été amené dans les prisons de Liège. Nous avons vu cet officier avant-hier soir parfaitement libre. (C. de la M.)

— On mande de Francfort : Il est ici beaucoup question d'une pièce diplomatique qui aurait été adressée récemment à la diète germanique. On dit que le roi des Pays-Bas y aurait notifié l'institution d'une *secundo-géniture* pour le prince Frédéric et ses descendans mâles, en les dotant du grand-duché de Luxembourg, il aurait prié la diète de garantir cette création. On parle également d'un 38^e protocole qui stipulerait la cession du Luxembourg dit français (Bouillon, Neufchâteau, etc.) à la Belgique, laquelle renoncerait par contre au Limbourg.

NAMUR, 23 septembre.

DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

Les fautes du gouvernement français depuis la révolution de juillet, l'aveuglement inconcevable des uns, la perfidie évidente des autres, ont peu à peu amené les libéraux, je veux dire les amis de la patrie et de la liberté, à se diviser en deux camps, qui ne tarderont plus à se considérer comme ennemis, les uns sous le nom de *juste milieu*, les autres sous celui d'exaltés, de républicains, que sais-je ?

Le *juste milieu* est le parti qui gouverne la France; places, honneurs, pouvoir, tout est maintenant pour le *juste milieu*; lui seul conseille et guide le gouvernement. Les prétendus modérés qui forment ce parti accusent les hommes amis des progrès, qui seuls, selon moi, comprennent et veulent sincèrement les conséquences de la révolution; ils les accusent, dis-je, de vouloir renverser le trône, pour établir sur ses ruines la république; et cette crainte feinte et perfide sert de prétexte à toutes leurs mesures. De là ces contradictions, ces puérités, ces mensonges, tranchons le mot, cette lâcheté; de là cette sorte d'oubli des nombreux et actifs partisans de l'ancien régime, des carlistes, qui conspirent presque publiquement à l'intérieur et à l'extérieur; de là ce système d'attaque contre les vrais amis du pays, témoin M. Persil et ses procès; de là cette sorte d'inquisition qui s'attache partout à eux; enfin ils sont poursuivis à outrance, comme s'il y avait en France des ennemis à craindre ailleurs que dans le parti abattu, les légitimistes ou carlistes; hé bien! qui le croirait? un grand nombre de carlistes occupent des emplois importants, même dans l'armée, s'il faut en croire certains journaux qui passent pour aimer la vérité.

Pendant que les amis du drapeau tricolore sont ainsi aux prises entre eux, les carlistes complotent le renversement des uns et des autres, les Autrichiens occupent l'Italie, les Russes ensanglantent et domptent la Pologne, les Hollandais harcèlent, fatiguent et ruinent la Belgique, où leurs partisans occupent la majeure partie des emplois; sur les frontières se forment..... Où tout cela va-t-il nous conduire? Dieu le sait.

Un Français qui n'aime pas le juste milieu.

M. le gouverneur *ad interim* vient d'adresser la pièce suivante à messieurs les bourgmestres de la ville de Namur, des communes des cantons de Namur-nord, Andenne, Dhuy, Gembloux, Philippeville, Couvin, Walcourt et Florennes.

En vertu de l'arrêté royal du 15 de ce mois et par disposition du ministre de la guerre, en date du 20, les 1^{er}, 3^e et 5^e bataillons de la garde civique de cette province, doivent être mobilisés le 26 et dirigés le 28 sur Liège, où ils seront exercés au maniement des armes.

Je vous invite, en conséquence, Messieurs, à donner, au reçu de la présente, aux habitans de vos communes faisant partie de ces bataillons, les ordres nécessaires pour qu'ils aient à rejoindre le corps auquel ils appartiennent et qui doit être rendu à Namur le 27.

J'aime à croire que chacun des gardes se rendra au poste de l'honneur; vous les préviendrez cependant que si on a usé d'indulgence envers ceux qui n'ont pas rempli leur devoir au premier appel, il n'en sera plus de même à l'avenir, et que l'on fera aux réfractaires ou déserteurs, l'application des peines prononcées par l'art. 22 du décret du 18 janvier 1831. (Un emprisonnement qui pourra être porté à 5 années.)

Vous aurez soin, Messieurs, dans un rapport que vous me ferez parvenir le 29 de ce mois, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district, de me signaler les gardes de vos communes qui n'auraient pas répondu à mon attente.

Hier il est arrivé en cette ville venant de Dinant, environ 500 prisonniers hollandais, se dirigeant sur West-Wesel, lieu où on les échange.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 21 septembre.

Chaque jour l'émeute, loin de décroître, semble prendre de nouvelles forces; mais il faut avouer que les impudences du pouvoir sont bien faites pour envenimer les esprits tous les jours de plus en plus. M. Saulnier a bien marqué le commencement de son administration, il a déjà prouvé qu'il était digne de servir de second aux violences de M. Casimir Périer. Tout le monde a été indigné de la manière dont les choses se sont passées hier soir. La cour d'honneur du Palais-Royal et le jardin étant fermés, il n'était pas étonnant qu'il y eût beaucoup de monde dans les galeries. En effet, vers les sept heures et demie du soir, la foule était si grande que l'on a cru devoir la faire sortir tout-à-fait du Palais-Royal. Mais loin de s'y prendre légalement, il n'y a eu aucune sommation de faite; mais tout-à-coup, et au moment où l'on s'y attendait le moins, la troupe de ligne s'est élancée à la baïonnette en avant sur la foule désarmée, et il y a eu beaucoup de monde de blessés et tués. On fait monter le nombre de blessés à plus de 140 et celui des morts à 5; un grand nombre de charges de cavalerie ont aussi été effectuées dans les rues adjacentes au Palais-Royal. Mais ce qu'on a remarqué surtout avec étonnement, c'est que la ligne était complètement ivre (1); peut-être le gouvernement a-t-il cru que c'était le seul moyen de la décider à user de violence contre le peuple.

(1) Du vin avait été envoyé de l'office du château. A la suite de son dîner, Louis-Philippe a paru au balcon. Les cris de *vive le roi*, proférés par la troupe, ont salué son apparition; le peuple, rangé dans la galerie environnante, ajouta à ce cri celui de *à bas les ministres!* C'est alors que la charge à la baïonnette eut lieu.

Sans doute que les choses n'en seraient pas restées là si, vers les dix heures, une pluie battante n'avait forcé chacun à rentrer chez soi.

Ce matin, dès six heures, il y avait déjà beaucoup de monde dans le jardin du Palais-Royal; à chaque instant les groupes augmentaient, et à onze heures on commençait déjà vivement à crier: *À bas les ministres!*

Midi. Des orateurs sont encore au milieu des groupes, haranguant la foule ou lisant tout haut les journaux. On remarque que le gouvernement cherche à cacher une partie de ses troupes, les casernes sont toutes fermées, mais tous les soldats y sont tout prêts à partir au moindre signal.

Les habitans du Palais-Royal signent une pétition qu'on doit présenter à la chambre des députés pour qu'on fasse une enquête sur les événemens de la soirée d'hier.

Dans la rue du faubourg Saint-Antoine et la rue Mouffetard, on a placardé des appels aux armes, pour engager la population à s'armer. Mais les sergens de ville ont bien vite arraché ces écrits incendiaires.

Une heure et demie. — Des sergens de ville, au nombre de vingt environ, poursuivent le peuple le sabre nu au milieu du Palais-Royal; mais plusieurs ont été désarmés, et d'autres sont poursuivis jusque dans les boutiques où ils cherchent à se réfugier.

Deux heures. — La grosse cavalerie vient de refouler le peuple hors du jardin. Mais l'un de ces cavaliers, qui se trouvait à pied, a été renversé par le peuple et foulé aux pieds; on ne croit pas qu'il ait été blessé.

Deux heures et quart. — On est enfin parvenu à faire évacuer le jardin, et on poursuit le peuple jusque dans la rue Vivienne.

En bourse on prétend que le peuple a pillé une boutique d'orfèvrerie. Ce fait est complètement faux; nous nous sommes informés du fait, et c'est simplement un sergent de ville qui, poursuivi par le peuple, a été obligé de se réfugier dans une boutique d'orfèvrerie, où un grand nombre de personnes sont entrées pour le saisir. Du reste, il n'y a eu aucune tentative de pillage.

On a mis de forts détachemens dans tous les endroits où il se trouve des boutiques d'armuriers; On craint que le peuple ne se porte en force pour piller quelques-unes de ces boutiques.

Les gardes nationaux, qui jusqu'ici avaient montré peu d'empressement à se rendre à l'appel, commencent à se rendre dans les rangs pour étouffer cette émeute qui commence à donner quelques craintes sérieuses.

Quatre heures. — Les troubles continuent toujours, mais ils se concentrent dans le Palais-Royal, où depuis une heure on s'efforce d'en chasser les groupes qui occupent le jardin du côté de la terrasse vers la cour d'honneur. Les sergens de ville, ayant d'abord voulu seuls se charger de cette fonction périlleuse, ont été obligés de tirer l'épée et de réclamer les secours de la garde nationale, de la garde municipale et de la ligne. Quelques coups de baïonnettes ont été donnés; mais les rassemblemens se portent sur la place du Palais-Royal, où l'affluence est extrême.

Les abords de la chambre des députés sont gardés par des troupes.

Au moment où la foule se pressait contre les grilles du Palais-Royal, on aperçut à travers les vitres des appartemens les figures de plusieurs ministres, entre autres de MM. Casimir Périer et de Rigny; en ce moment, on vit M. d'Argout avancer sa tête à travers un vagistas; il paraissait fort curieux de voir et d'entendre ce qui se passait: les cris redoublèrent, et des sarcasmes, ainsi que des injures grossières lui furent adressés à lui-même.

L'ambassadeur d'Autriche et le ministre de Hollande sont revenus à Paris, après avoir passé quelques jours au château de M. Rothschild.

— On écrit de Toulon, 13 septembre:

« Les nouvelles que nous recevons de Navarin confirment celles qui ont été données par les journaux sur les événemens de la Grèce. Voici ce que l'on nous dit à ce sujet: Presque toute la Grèce s'est révoltée contre le gouvernement de Capo-d'Istria; l'escadre russe est intervenue et a eu quelques engagements avec l'escadre grecque, qui était rassemblée à Poros. Le général Miaulis, qui la commandait, se voyant pressé par les Russes, a été réduit à incendier sa flotte. Au nombre des bâtimens brûlés se trouve la frégate grecque *l'Hellas*.

— A la dernière assemblée du conseil général de la cité de Londres, le lord-maire, tandis que le clerc lisait le procès-verbal de la séance précédente, avait la tête appuyée sur sa main. « Je rappelle à l'ordre le clerc de la ville, » dit M. Samuel Dixon. « A l'ordre! s'écrie M. Sauvage. — Eh! pourquoi? » — « Pourquoi! répliqua M. Dixon, parce qu'il lit si haut qu'il éveillera le lord-maire. » (*Times*.)

— D'après des nouvelles très-certaines et reçues par une ambassade à Paris, Varsovie n'a été prise qu'après un affreux carnage. Les Polonais sont plus que jamais un peuple de héros. Les Russes, au nombre de 80 à 90 mille hommes, furent obligés d'enlever d'assaut trois lignes de fortifications qui défendaient seulement 24 mille Polonais, ce n'est que quand le dernier fossé fut comblé de cadavres russes, et après 8 heures de lutte acharnée, que ces derniers entrèrent dans Varsovie. Après deux jours de la plus héroïque défense, les 24 mille Polonais opérèrent leur retraite sur Modlin, sans que les Russes pussent ni les atteindre, ni même les poursuivre, et ils eurent le temps de faire leur jonction avec le gros de l'armée polonaise. Cette noble cause, cette cause sublime, n'est donc pas encore irrémédiablement perdue.

— On écrit d'Égypte que le choléra a pénétré en Arabie, et qu'à La Mecque il a fait périr plus de 8,000 Arabes, le gouverneur Abdin-Bey, et 1,500 soldats du pacha.

— Nous donnons ci-dessous quelques extraits des discours de MM. Lamarque, Lafayette et Odillon-Barrot à la chambre des députés du 20.

M. Lamarque a dit entre autres choses :

Notre ministre a contesté la force de l'armée autrichienne en Italie; il l'a portée à 90 mille hommes seulement. J'ai de fortes raisons de croire qu'elle s'élève à 120 hommes, en comptant les garnisons de Parme, de Venise, de Capoue et des places fortes de la rive droite du Pô. Cette armée est organisée sur le pied de guerre; son artillerie, ses vivres sont prêts; à un coup de baguette, elle peut se mettre en marche et joindre 70 mille Piémontais (je prends le chiffre du ministre), dont 25 à 30 mille ont depuis long-temps passé les Alpes...

(M. le ministre des affaires étrangères fait, dans son banc, un signe négatif.)

M. le général Lamarque. Je vous demande pardon, messieurs, ils occupent le comté de Nice, la Savoie, et ne sont pas à quinze jours, ni même à cinq jours, mais à quelques heures de marche de Lyon, qu'on aurait dû déjà fortifier. On vous a dénombré les régimens qui sont dans cette partie. Je vous le demande, les précautions pour défendre le Midi, où s'agitent avec la chaleur du climat tant de passions opposées, sont-elles suffisantes? Peut-on y dormir tranquille?

Il en est de même dans le nord-est. Là, soixante-dix ou quatre-vingt mille Prussiens sont à nos portes; ils sont en offensive sur nous; leur artillerie, leurs vivres de campagne sont prêts, et dans quelques jours de marches forcées ils peuvent arriver sous les murs de Paris! Voulez-vous connaître leur position? Le ministre ne me démentira pas. Le 4^e corps, commandé par Jagow est à Cologne et à Aix-la-Chapelle; le 8^e sous les ordres de Borolett, est à Coblenz et à Trèves; le 7^e, ayant à sa tête le général Muffling, est partie à Munster et partie à Dusseldorf; de forts détachemens des 3^e et 5^e corps sont en outre dans le Luxembourg et les provinces rhénanes.

Comment, en présence de telles forces, le ministre de la guerre peut-il laisser nos frontières découvertes? Comment n'a-t-il pas depuis long-temps formé, comme la Prusse qui nous menace, sinon des corps d'armée, au moins des divisions et des brigades?

Hâtons-nous d'organiser nos moyens de défense; je prévient les ministres que je viens en déposer la proposition; hâtons-nous, pour conjurer les dangers qui nous menacent, pour seconder le vœu national, qui doit appeler quelques mesures protectrices de la Pologne; hâtons-nous d'être forts et redoutables, même pour conserver la paix; car la paix se commande et ne s'implore pas, et pour qu'elle soit durable il faut prouver qu'on est prêt et disposé à la rompre.

L'orateur termine en demandant que M. le ministre des relations étrangères dépose les pièces dont il a lu quelques fragmens sans signature.

M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères (de sa place). L'une de ces pièces nous a été envoyée par celui qui représente le roi de France à Saint-Petersbourg, et l'autre par M. le comte de Flahaut, qui le représente à Berlin.

M. Lamarque. Qu'il nous communique ses négociations pour sauver la Pologne, pour demander à la Prusse de garder la neutralité, pour engager l'Autriche à nous seconder. Quant on a sacrifié la Belgique, l'Italie et la Pologne, il faut qu'on se justifie, et c'est nous qui sommes autorisés à dire: *Il ne faut plus de paroles, il faut des preuves!* Notre confiance est à ce prix. Scipion avait sauvé la patrie quand il rendait ses comptes en montant au capitole. (Approbaton aux deux extrémités de l'assemblée.)

Après M. Lamarque, M. Lafayette a pris la parole :

J'ai toujours cru, a-t-il dit, que l'on pouvait imposer à la Prusse en parlant le langage qui a été tenu dans les premiers jours qui ont suivi juillet. Est-il vrai, M. le ministre peut nous le dire, que dans une note diplomatique il est énoncé que, si la Prusse n'a pas agi à main armée, c'est qu'elle a jugé que la Russie suffisait seule pour réduire la Pologne rebelle? (Mouvement.) Je puis, messieurs, me servir de cette expression, que l'on a si souvent employée contre moi.

M. le ministre nous a donné quelques espérances sur les dispositions de l'empereur de Russie, j'aime à croire que ces paroles seront plutôt des décrets de la Providence que lorsqu'il disait: Les nobles seront décapités, les roturiers envoyés en Sibérie, les enfans conduits en Russie pour y être élevés. Certes, ce n'était pas la Providence qui lui inspirait ce langage.

Malheureusement nous ne pouvons trop disserter de ce qu'il y a à faire pour la Pologne; mais j'aime à croire que cette belle cause n'est pas perdue, que le ministre fera tout ce qu'il faut pour la sauver encore. Je crois à ses bonnes intentions, mais je ne crois pas depuis long-temps à la fermeté de son langage: je lui dis cela sans humeur et avec franchise.

Si je trouve que son système peut sans mauvaise intention, mais par erreur, par aveuglement, compromettre la révolution, le gouvernement auquel il serait assez juste de croire que nous sommes attachés en proportion de ce que nous avons contribué à son établissement.... (Sensation profonde!) Eh bien! si je crois tout cela, je dois le dire, je ne vois rien d'hostile pour les individus, mais je vois un devoir sacré à remplir envers la patrie.

C'est peut-être, ajoute l'orateur, la faiblesse que nous avons montrée à l'égard de l'Italie qui a autorisé les Hollandais à croire que nous serions assez faibles pour les laisser aussi entrer en Belgique. J'aime à croire que si les puissances étrangères nous attaquent, si elles nous forcent à faire une guerre de propagande, nous ferons un appel aux populations contre le despotisme et l'aristocratie. Nous les laisserons tranquilles, si elles n'essortent pas de détruire le principe de notre exist-

tence, si elles quittent le rôle de gendarmerie européenne, que nous avons pris pendant la restauration dans la guerre d'Espagne. Si les populations sont contentes elles resteront tranquilles; sinon elles le diront; mais nous ne pouvons pas souffrir que l'on détruise nos appuis, qu'on renverse la liberté dans un petit état, non plus que dans un grand; car c'est un manifeste contre la France. Une fois que le droit est établi, il ne faut plus que la force pour le mettre à exécution.

Ces moyens, il les chercheront, il les trouveront si vous découragez les masses nationales. (Vive approbaton aux deux extrémités.)

Il y a long-temps que j'occupe la tribune; néanmoins j'ai encore un mot à dire sur la Belgique. (Parlez! parlez!) Il est bien sûr que lorsque nous sommes entrés en Belgique, la contre-révolution, la restauration orangiste, était organisée; que, soit par l'éloignement des patriotes, soit qu'on eût glacé leur enthousiasme, sans notre arrivée immédiate la restauration aurait eu lieu.

J'ai cru aux paroles que M. le ministre de la guerre a prononcées à cette tribune; j'espère aussi que nos troupes, soit qu'elles restent, soit qu'elles sortent, seront toujours prêtes à repousser l'invasion qui nous est annoncée par les ordres du jour du prince d'Orange, que nous mériterions encore une fois des remerciemens dont j'aime à faire honneur au ministère, parce qu'ils ont été sincères.

Il faut que la Belgique soit telle qu'elle était, telle que la révolution de juillet l'a faite; voilà qui mérite l'attention du gouvernement.

L'Europe, a dit M. Odillon-Barrot, est convaincue que toute nation qui restera fidèle à cette doctrine, qui restera dans les principes de notre révolution, sera sans danger pour les libertés et les droits des peuples et des gouvernemens européens.

Eh bien! messieurs, quelle est notre doctrine? Elle a été formulée par le gouvernement lui-même. Indépendance absolue dans notre organisation intérieure. Telle est notre doctrine.

Qu'ainsi l'Europe ne vienne plus nous dire: nous avons intérêt à ce que vous vous organisiez de telle ou telle manière, à ce que vous introduisiez le privilège dans vos institutions, à ce que vous mettiez en harmonie avec nous. Notre droit est de nous constituer selon le degré de civilisation où notre population est arrivée. (Bien! très-bien!) Notre droit est de concilier nos mœurs avec notre liberté, sans aucune préoccupation de ce qui peut convenir ou ne pas convenir à d'autres gouvernemens. (Nouvelles acclamations.)

Quant au dehors, notre doctrine aussi est simple et morale; elle se rattache à un principe de justice éternelle qui sera apprécié partout où il y aura un homme qui veuille conserver son indépendance et ses droits.

Notre doctrine est que sans précipiter ni encourager les peuples à faire des révolutions prématurées, à cueillir, comme le disait l'honorable M. Guizot, le fruit avant qu'il soit mûr, du moins lorsque le fruit est mûr nous ne permettrons jamais qu'une puissance étrangère empêche ce peuple de le cueillir. (Très-bien! très-bien!) Nous ne permettrons jamais qu'il s'interpose entre un gouvernement et la nation une puissance étrangère qui mette son épée dans la balance. (Non! non! très-bien! très-bien!)

Ce principe n'est pas seulement moral, il est politique, car il nous donne pour alliés toutes les sympathies des peuples européens, et il garantit que les peuples nous auront pour auxiliaires, pour appui, jamais pour ennemis, jamais pour conquérans. (Très-bien! très-bien!)

Voilà, Messieurs, quelle est notre doctrine. Qu'on ne cherche point à l'affaiblir en la poussant à des conséquences extrêmes, déraisonnables, sans doute hors de notre sphère naturelle: s'il s'élève quelque altération entre un gouvernement et un peuple, nous pourrions bien faire des vœux pour la cause de l'indépendance, et nous refuser à toute espèce d'intervention.

Mais que dans notre voisinage, aux portes de notre frontière, dans la sphère de notre influence et de notre intérêt réel, une puissance s'arroge le droit de défendre à toute population que peuvent atteindre ses armées de songer à se créer un autre ordre social; qu'elle intervienne avec ses armées et mette le poids de sa force matérielle et brutale pour arrêter l'essor de la civilisation; qu'elle condamne la Péninsule, ce berceau de la civilisation, ce foyer des arts, à rester sous le bon plaisir de quelque petit potentat ou d'un légat de je ne sais quel gouvernement, moitié despotique, moitié théocratique: voilà ce que nous ne pouvons pas permettre. (Bravo.)

Nous ne devons pas le permettre, parce que nous ne devons pas permettre qu'une puissance étende au-delà des traités les limites qui lui ont été assurées par des partages.

Eh bien! ce n'est pas seulement par l'invasion et la conquête qu'on peut étendre ses limites; il y a d'autres moyens. Et voyez: l'Autriche n'envahira pas la Romagne, le duché de Modène; ni même le Piémont; elle n'y mettra pas de gouverneurs. Que fera-t-elle? Elle y laissera subsister des gouvernemens despotiques tellement impopulaires qu'ils ne pourront jamais se soutenir sans son aide. De cette manière, l'Autriche se maintiendra dans une nomination beaucoup plus réelle, plus dangereuse que si elle procédait par invasion.

Ainsi la doctrine de l'opposition est celle-ci; et quand je la proclame je sais quelle responsabilité j'assume sur moi; la doctrine de l'opposition est de ne jamais porter atteinte aux droits des peuples, de défendre ces peuples contre la force brutale de certaines grandes puissances.

Voilà, messieurs, notre doctrine, et comme l'a si bien dit l'honorable M. Mauguin, l'opposition n'a agi que par conviction pour ses principes; son opinion a été hautement énoncée à l'égard des traités de 1814 et de 1815; la France n'avait pas été représentée dans les congrès; on a cité un fait, on a parlé d'un émissaire envoyé par une as-

sociation, accrédité près d'hommes obscurs; on a vu là une propagande. La véritable, la seule propagande, messieurs, ressort des institutions; elle part de la tribune, de la presse; mais cette propagande n'est pas celle de l'anarchie, c'est celle de l'ordre. (Très bien! très bien!)

C'est lorsque nous aurons fortement constitué notre pays que nous aurons prouvé que la liberté est conciliante avec l'ordre (il n'y a pas d'ordre sans liberté et pas de liberté sans ordre); et lorsque nous aurons fait cette expérience sur 30 millions d'hommes, je vous laisse à penser quelle sera l'influence de cette expérience sur les peuples. Quant à cette propagande, je ne la dénie pas; je ne ferai rien pour l'empêcher. (Marques générales d'approbation.)

Une vive agitation succède à ce discours.

On crie de toutes parts: A demain!

Il est six heures et demie, la séance est levée.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Dans la séance du 22, le sénat ne s'est occupé que d'objets d'ordre intérieur et notamment de la question de savoir de quelle manière il sera pourvu à l'impression des projets de loi adressés par la chambre des représentants.

— On lit dans le *Courrier*:

Nous recevons la pièce suivante, que nous accueillons dans l'intention seulement de provoquer une explication de la part de l'autorité chargée de pourvoir au logement des miliiaires qui nous adressent leurs réclamations:

« Nous, sous-officiers et gendarmes de la compagnie du Brabant, signataires pour faire partie des escadrons mobilisés, avons été appelés par nos chefs pour nous réunir à Louvain dans la journée du 19, où nous nous sommes rendus, et où malheureusement nous nous trouvons sans logement et sans caserne.

« Louvain, le 20 septembre à 7 heures du soir. »

(Suivent onze signatures.)

— On écrit de Liège, 22 septembre:

Deux bataillons du régiment n° 10, colonel Boucher, sont partis aujourd'hui pour le camp qui se forme à Montagu, près de Biest; le 3^e bataillon partira demain pour la même destination. Tout le monde a admiré la tenue de ce régiment.

Le 11^e régiment a pris aussi la même direction il y a quelques jours. Léopold, roi des Belges, A tous présents et à venir, salut.

Vu le décret du congrès national, en date du 19 juillet de la présente année, portant que l'anniversaire des journées de septembre 1830 sera consacré chaque année par des fêtes nationales;

Considérant que les circonstances actuelles ne permettent pas de célébrer cet anniversaire avec toute la solennité digne de son sujet;

Considérant toutefois que les difficultés du moment ne s'opposent pas à ce qu'il soit rendu hommage à la mémoire des braves morts pour l'indépendance nationale;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Il sera célébré un service funèbre aux frais de l'état, dans l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, le mardi 27 du présent mois de septembre, pour tous les braves morts pour la cause de l'indépendance nationale.

2. Un programme, approuvé par nous, règlera les détails de la cérémonie qui aura lieu à cet effet.

3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 septembre 1831.

Signé, LEOPOLD

Par le roi,

Pour le ministre de l'intérieur,

Le ministre des affaires étrangères,

Signé, DE MEULENAERE.

— Le compagnon d'Ernest-Grégoire, M. Albert de Bast, rencontrait avant-hier le colonel des pompiers; ils se sont croisés; celui-ci a haussé les épaules. Des souvenirs déchirants affligent encore trop vivement des pères de famille, pour qu'il ne soit pas imprudent à de Bast de se montrer dans les lieux publics. Il paraît avoir préféré quitter momentanément la ville, que de s'exposer aux ressentimens du peuple.

— On dit que le quartier-général français est revenu à Braine-le-Comte hier. Des farines sont aussi arrivées à Nivelles pour être converties en pains.

— On écrit de Gand, 22 septembre.

Le corps de sapeurs-pompiers, bien loin d'être à la veille de son licenciement vient de recevoir trois pièces d'artillerie. De telles armes ne sauraient être mieux confiées qu'à des soldats qui ne cessent de s'exercer et qui déjà ont fourni des preuves de leur attachement à la cause nationale. Au jour du licenciement, le colonel van de Poele se propose de faire présent au roi de cette compagnie, qui se distingue par sa belle tenue et sa discipline militaire.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles du 21 septembre. Huile de colza disp., 54 1/2 et 3/4; sept., 54 1/2; oct., 54 3/4; nov., 54 3/4; huile de lin présente, 58; oct. à déc., 00; graine de colza; 66 s; graine de lin, 00. Ce qui précède est en argent de Brabant.

BOURSE D'ANVERS, du 21 septembre.

Métalliques	81 1/4 P	Rente perp. Esple à Paris.	47	P
Lots de fl. 250.	360	" " " à Amst.	42 3/8 à 178	
Napolitains	64 1/2 A	Anglo Danois	61 1/2	
Société de commerce		Lots de Pologne	86 à 86 1/2 A	
Guebard	63 et A	L'emprunt des 12 millions	67	A

Bourse de Paris du 20 sept. — Rentes 5 p. 07^e au comptant, jouiss. du 22 mars 1830, 87 fr. 55 c. — 4 1/2, 71 fr. 50 c. — Rentes 3 p. 07^e, jouissance du 22 juin 1830; 58 fr. 85 c. — Act. de la banque, 1520 fr. 00 c. — Certif., Falconnet, 69 fr. 75 c. — Cortès d'Espagne, 10 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 00. — Emprunt de France, 1831, 88 f. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 16 sept. — Dette active, 37 5/8; Billets de change, 13 5/8; Syndic. d'amort. 59.

Fonds publics de Londres, du 16 septembre. — Cons., 82 2/8.

ANNONCES.

1259. ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Les savans qui dirigent l'instruction publique en France, les Arago, les Thenard, les Chaptal, les Darcet, les Francœur et les hommes qui sont placés à la tête de l'industrie et du commerce, Laffitte, Casimir Périer, Odier, Ternaux, etc., depuis bien des années voyant avec peine que 7 à 800 jeunes gens ne pouvaient profiter de l'instruction de l'école polytechnique (120 élèves au plus étant admis), formèrent souvent le vœu qu'une école d'application fût organisée; plusieurs élèves de l'ancienne école apprécièrent le conseil de leurs maîtres et le projet fut mis à exécution tout de suite par MM. Lavallée, Dumas, Olivier et Pécelet, sous la surveillance immédiate de ces hommes d'un mérite incontesté.

Il fallait former des ingénieurs civils et donner aux fils des manufacturiers l'instruction nécessaire à la carrière qu'ils devaient parcourir (leur faire un état). A l'école polytechnique les élèves se bornaient à calculer des formules, à l'école centrale on les vérifie et on établit la valeur à l'aide de nombreux appareils que l'on met à leur disposition; ils tiennent d'une main l'équation et de l'autre le rabot.

Le titre d'élève de l'école centrale sera désormais la meilleure recommandation que puisse présenter un jeune homme.

On sait comment il a suffi depuis plus de 25 années, aux élèves de l'école polytechnique, de se nommer pour obtenir dans tous les pays du monde les emplois les plus honorables et les plus lucratifs; on connaît les efforts que firent la Russie, la Suède, l'Égypte et la Perse pour en attirer quelques-uns, il n'est pas jusqu'à l'empereur de la Chine, qui n'ait confié la direction de ses fonderies de canon et le commandement de son artillerie, à des élèves de cette école célèbre.

Aujourd'hui ce sera le tour des élèves de l'école centrale, ils seront moins initiés dans les mathématiques transcendantes, mais en revanche, ils auront acquis la pratique de toutes les manipulations; ils sauront faire ce que les autres ne savaient que démontrer.

Quel est le père qui serait assez peu soucieux du sort de son fils, pour négliger de l'assurer, en complétant, par un cours de deux ou trois années, une éducation qui lui ouvre une carrière immense dans l'avenir de paix et d'industrie qui se prépare, et qui doit succéder infailliblement aux agitations politiques de l'Europe.

Il serait trop long d'énumérer tous les genres d'études et les expériences de physique, de chimie et de mécanique auxquelles les élèves doivent se livrer. On a fait cet exposé dans une brochure que l'on distribue gratis chez M. Lavallée, directeur de l'école centrale, rue de Thorigny, N° 7, à Paris, et chez M. Misson, imprimeur-libraire à Namur.

1261. Grande partie de maison avec écurie et remise, meublée ou non meublée, située rue Saint-Nicolas, N° 1087, à Namur, à louer pour le 1^{er} janvier 1832.

S'adresser, pour les conditions, à M. Modeste de la Hamaide dans ladite maison.

1221. A LOUER.

Un très-beau quartier de maître à composer au gré de l'amateur, à qui l'on cédera la maison entière, s'il le désire. Cette belle et grande maison, située rue de Fer, n° 780, offre, au rez-de-chaussée, deux beaux salons, une place à manger, cabinet, belle et grande cuisine, fournil, buanderie et belles caves, huit chambres à l'étage, cinq chambres mansardes et beaux greniers, une belle et très-grande cour avec remises et écurie pour dix chevaux et deux jolis petits bâtimens détachés.

S'adresser à M. Hock, entrepreneur et propriétaire de ladite maison, y demeurant.

1251. Quartier garni composé de trois places ou six, avec écurie et remise, à louer. On louera l'un et l'autre séparément suivant le désir des amateurs. S'adresser rue des Carmes, N° 839.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1256. Plusieurs beaux quartiers garnis avec ou sans écuries, à louer, rue de Fer, N° 820.

1202. AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent. S'adresser au secrétariat à l'hospice S^t Gilles, à Namur.

1258. Le 24 de ce mois, à dix heures du matin, les héritiers d'André Martin feront procéder par le ministère de M^{re} Buydens, de Namur, à la vente définitive de leur maison, sise rue des Bourgeois, audit Namur, cotée du N° 1247.

Les conditions de cette vente sont déposées en l'étude dudit notaire.